



## Association Nationale des Étudiants en Médecine de France

ANEMF c/o FAGE, 79 rue Périer 92120 Montrouge 01.40.33.70.72  
www.anemf.org — contact@anemf.org

Organisation étudiante représentative selon la loi de 1901 et le code de l'éducation.  
Représentée au CNESER et CNOUS. Nommée à la CNEMMOP.  
Membre de la FAGE et de l'IFMSA

### **Lettre ouverte à l'attention de :**

*Olivier Véran - Ministre des Solidarités et de la Santé*

Paris, le 09 avril 2020,

Monsieur le Ministre

Mardi 7 avril 2020, la Conférence des Doyens des Facultés de Médecine a demandé à votre ministère de reporter la réforme du deuxième cycle des études de médecine d'un an. Aujourd'hui, les étudiants déplorent le manque de préparation de leurs facultés et l'absence des textes réglementaires nécessaires pour aboutir à la mise en place de la réforme du deuxième cycle en 2020. Monsieur le Ministre, les étudiants en médecine n'ont pas oublié le fiasco de l'Examen Classant National de 2017. Ils n'ont pas oublié les résultats de l'enquête "Santé Mentale Jeunes Médecins" montrant à quel point leur deuxième cycle et l'Examen Classant National (ECNi) peuvent être destructeurs.

Les étudiants de la promotion actuelle de DFGSM3 attendaient la réforme du deuxième cycle, attendaient que leur formation puisse intégrer une réelle approche par compétences, attendaient un programme de connaissances rénové intégrant les sciences humaines et sociales, attendaient une valorisation de leur parcours. Toutefois, les étudiants actuellement en DFGSM3, ne souhaitent pas voir leurs attentes réduites à néant par une absence de volonté de leurs équipes pédagogiques à mettre en place la réforme correctement pour la rentrée 2020. C'est pourquoi, les étudiants que nous représentons vous demandent de reporter d'un an la mise en place de la réforme du deuxième cycle des études de médecine.

Dans les prochains jours, des ajustements de l'ECNi pour la promotion DFASM1 2020-2021 devront être débattus, afin de permettre aux étudiants de ne pas subir trois ans de plus une formation considérée archaïque par l'ensemble de la communauté pédagogique.

Concernant la réforme du deuxième cycle des études de médecine, les étudiants demandent à votre ministère de continuer et d'achever le travail réglementaire autour du décret et des arrêtés. Les textes devront être publiés avant l'été afin de permettre à l'ensemble des facultés d'adapter leurs maquettes et d'opérer la transformation pédagogique dont bénéficieront les étudiants entrant en DFASM1 en 2021. Dans ce cadre, des arbitrages de la part de votre ministère sont attendus, les étudiants en médecine ne transigeront pas sur les éléments suivants :

- La nécessité d'un investissement financier du Ministère des Solidarités et de la Santé dans le cadre de la réforme du deuxième cycle pour permettre, notamment, le recrutement de postes hospitalo-universitaires et le déploiement, dans l'ensemble des facultés de médecine, de moyens de simulation ;

- L'élaboration et le respect par la conférence des doyens en médecine d'un calendrier de mise en place locale de la réforme du deuxième cycle, comportant des objectifs co-construits avec les représentants des étudiants ;
- La formation des enseignants à la supervision clinique, à la mise en place d'ECOS et aux nouvelles modalités docimologiques afin que les étudiants de l'ensemble des facultés de médecine puissent être préparés au mieux, durant leur deuxième cycle, à l'internat et à leur futur exercice ;
- La mise en place de 3 entraînements facultaires aux ECOS, avant l'épreuve nationale de compétences qui devra comporter à minima 50% d'évaluateurs provenant d'une autre faculté que celle des étudiants ;
- Le rendu final du Livret de Suivi des Apprentissages (LISA) au plus tard pour décembre 2020;
- La valorisation de l'expérience professionnelle, une valorisation équitable des engagements étudiants ainsi que le développement d'opportunités de personnalisation du parcours de l'étudiant dans chacune des facultés (mobilités internationales, certifications de langue, masters, UE complémentaires...);
- La diversification de l'offre de stage dont peuvent bénéficier les étudiants dans les différents modes d'exercice et territoires avec des indemnités de transport et d'hébergement suffisantes ;

L'année supplémentaire dédiée à la mise en place de la réforme du deuxième cycle devra permettre de concrétiser les ambitions du rapport de la mission interministérielle portée par M. Quentin Hennion-Imbault et le Pr. Jean-Luc Dubois-Randé, chères aux yeux des étudiants en médecine :

- Un accompagnement des étudiants dans la construction de leur projet professionnel, au cours du premier et du deuxième cycle ;
- Le lancement d'une concertation incluant représentants des étudiants et doyens portant sur la construction réglementaire d'un contrat d'engagement recherche.

Pour mener à son terme la rédaction des textes réglementaires, suivre la rédaction des productions pédagogiques, assurer la formation des enseignants, et accompagner la mise en place locale de la réforme dans les différentes facultés, l'ANEMF demande le maintien de la mission ministérielle deuxième cycle pilotée par M. Yanis Merad et le Pr. Marc Braun.

Nous reviendrons vers vous dans les jours qui viennent pour que les engagements au sujet du statut et de la rémunération de l'étudiant hospitalier annoncés par le Pr. Agnès Buzyn fin 2019, et réaffirmés par votre discours au congrès de l'ISNAR-IMG le 21 février 2020, puissent aboutir et être présentés à nos mandants avant l'été.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus grand respect envers l'institution que vous représentez.

**Sébastien VILLARD**

Vice-Président chargé des études médicales  
em@anemf.org

**Roxane HELLANDSJÖ-PROST**

Présidente  
presidence@anemf.org